



Décembre 2020

# Informations municipales

## 04 74 02 02 02

<http://www.rivolet.f>

< Mardi : 7h30 – 12h > < Jeudi : 16h – 19h > < Vendredi : 10h – 12h30 >

## ► dans le bulletin ce mois-ci

Secrétariat	1
Conseil municipal	2
Confinement – Commune de Rivolet	2
Aides régionales pour se digitaliser	2
Don du sang – Villefranche-sur-Saône	2
Dossier d'Enquête Publique	2
Communiqué – Bécasse des bois	3
Un comité consultatif sur la démocratie participative	3
Auberge	3
Centre Communal d'Action Sociale	3
Vœux de la municipalité	3
Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications	4
Agence Régionale de Santé	4
Collecte des bacs à ordures ménagères	5
Déploiement de la fibre	6
Sou des écoles - Vente de sapins de Noël	6
Projet "Permaculture" à Rivolet	6
Fleurissement	6
Message de l'A.R.S. - obligations de repérage amiante avant travaux	7
A.F.M. Téléthon - Coordination Nord Rhône Anse	7
Vers une lettre plus verte... Recevez-la par mail	8

## Dates à retenir

09/12 : Don du sang – Villefranche-sur-Saône  
10/12 : Conseil municipal  
11 au 26/12 : Enquête publique – « Le Grand Vernay »  
13/12 : Vente de sapins – Sou des écoles  
19/12 : Distribution des colis de Noël  
26/12/2020 : Collecte des OM  
02/01/2021 : Collecte des OM



**MAIRIE**

### Secrétariat

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2021 inclus.

Une permanence sera tenue par les élus le lundi 28 décembre à 18h. Les permanences reprendront normalement à partir du jeudi 7 janvier 2021.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter Monsieur Gilles AUTHIER au 04 74 67 32 71 ou Madame Béatrice BOUGAIN au 04 74 67 30 39.

Nous vous rappelons les **horaires d'ouverture au public**, consultable sur le site internet de la commune de Rivolet <http://www.rivolet.fr>:

- **Mardi de 7h30 à 12h**
- **Jeudi de 16h à 19h**
- **Vendredi de 10h à 12h30**

### **Conseil municipal**

Le Conseil municipal se déroulera **le jeudi 10 décembre à 20h** dans la salle des fêtes de Rivolet.

### **Confinement – Commune de Rivolet**

**La mairie accompagne les habitants, notamment les plus fragiles pendant cette période de confinement.**

- Des attestations de déplacements vierges peuvent être retirées au secrétariat, notamment pour ceux qui n'ont pas d'imprimante.
- Les élus sont à votre disposition en cas de difficultés ou de problèmes. N'hésitez pas à les solliciter si besoin et notamment les membres du CCAS qui, entre autres, gèrent la relation de proximité avec les personnes fragiles ou isolées.

C'est important de rester en lien pendant cette période particulière.

- **Voisins solidaires** : Cette période nécessite particulièrement d'être attentif à ses proches et voisins. En respectant les règles sanitaires, n'hésitez à prendre des nouvelles et à proposer vos services aux personnes à risque ou vulnérables (achat de courses ou de médicaments, accompagnement chez le médecin...)
- Les agriculteurs, les vigneron et les artisans du village continuent leur activité, l'auberge de Rivolet propose des plats à emporter. Soutenons les en consommant local !

**Ensemble, restons solidaires face à la crise du Covid-19.**

### **Aides régionales pour se digitaliser**

Il existe des aides régionales qui s'adressent aux :

- commerçants pour les aider à investir ou développer la vente en ligne à hauteur de 1 500€
- restaurateurs qui veulent faire de la vente à emporter à hauteur de 5 000€
- forains pour améliorer ou développer un point de vente

Voici le lien pour plus d'informations : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/918/24-crise-covid-19-commerçants-artisans-des-aides-pour-se-digitaliser.htm>

### **Don du sang – Villefranche-sur-Saône**

L'établissement Français du sang assure une collecte de sang **le mercredi 9 décembre**, salle des Echevins, 96 rue de la sous-préfecture à Villefranche.

Horaires : de 9h à 13h30 / 14h30 à 19h.

### **Dossier d'Enquête Publique**

Afin de régulariser un permis de construire ancien, la commune va vendre un terrain de 4m<sup>2</sup> sur un chemin rural au Grand Vernay. Le dossier de l'enquête publique pour déclassement de cette parcelle est consultable pendant les heures d'ouverture au public de la mairie **du 11 décembre au 26 décembre 2020.**

Les permanences du Commissaire enquêteur : **vendredi 11 décembre de 10h à 12h30, mardi 15 décembre de 9h à 12h, jeudi 17 décembre de 16h à 19h.**

Vos observations peuvent soit être notées sur le registre, soit envoyées par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou soit déposées sur papier libre en mairie.

## **Communiqué – Bécasses des bois**

Dans le cadre du réseau « Bécasses des Bois » de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.) et de la Fédération Nationale des Chasseurs (F.N.C.), des opérations nocturnes de comptage et de capture à l'aide d'un filet et d'un phare, vont être réalisées par les personnes habilitées de la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon. **Ces opérations ont lieu du 22 octobre 2020 au 15 mars 2021.**

Pour tout contact : 04 78 47 13 33 – Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon.

## **Un comité consultatif sur la démocratie participative**

L'équipe municipale souhaite développer la démocratie participative.

Pour commencer, nous voulons nous former sur ce sujet.

Un travail sera mené, de janvier à juin 2021 au sein d'un comité consultatif.

Les participants se formeront sur la démocratie participative et travailleront sur la mise en place possible d'expériences participatives dans notre village.

Le groupe réfléchira notamment sur les questions suivantes :

- Quels sont les enjeux de la démocratie participative ?
- Quelles sont les expériences qui ont déjà été mises en œuvre dans des conditions similaires et qui peuvent nous inspirer ?
- Quels sont les bénéfices et les limites de ce processus ?
- Comment recueillir les besoins de la population ?
- Comment favoriser des initiatives et des projets rassembleurs permettant un « vivre ensemble » de qualité ?
- Comment permettre aux habitants d'être acteur dans leur village (dans la réflexion, l'élaboration, la réalisation de projets pour la communauté) ?

Suite aux conclusions de ce comité, à partir de juillet, le conseil municipal choisira les actions de démocratie participative auxquelles **tous** les Rivoliennes et les Rivoliens seront invités à participer.

Voté au conseil municipal d'octobre, ce comité consultatif comprend actuellement 10 personnes.

Plusieurs personnes ont demandé que ce comité puisse être ouvert à d'autres habitants.

Après réflexion, il nous paraît possible d'élargir ce groupe de réflexion jusqu'à 15 membres.

Pour information, nous prévoyons de 6 à 8 réunions de janvier à juin 2021.

**Merci de vous manifester en mairie dans les meilleurs délais si vous êtes intéressés pour rejoindre ce comité consultatif.**

## **Auberge**

Les plats de la carte à emporter sont préparés tous les jours de la semaine (sauf le lundi) sur commande par téléphone ou par mail, et le couscous toujours chaque vendredi.

## **Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)**

La **distribution des colis de Noël** à nos aînés aura lieu le **samedi 19 décembre 2020 à partir de 13h30.**

Les personnes nées avant le 31 décembre 1945, susceptibles de recevoir le colis de Noël, peuvent se rapprocher du secrétariat de mairie au 04 74 02 02 02 afin d'éviter tout oubli d'attribution.

## **Vœux de la municipalité**

Vu la situation sanitaire, les vœux du maire et de son Conseil municipal n'auront pas lieu en ce début d'année.

La municipalité réfléchit à un rassemblement pour présenter le nouveau conseil et ses projets quand les conditions le permettront.

## **Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications**

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero...
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : [www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)

Santé Publique France

## **Agence Régionale de Santé**

Vous êtes une personne à risque de développer une forme grave de la Covid-19, ou vous côtoyez une personne fragile ? L'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes appelle au maintien de la vigilance.

**Les comportements de chacun ont un impact sur la protection des personnes fragiles. Les proches sont potentiellement porteurs de l'infection et peuvent la transmettre sans s'en rendre compte. C'est pourquoi il est indispensable de respecter strictement les mesures barrières : porter un masque lors des rencontres, respecter une distance physique, se saluer sans se serrer la main, ne pas s'embrasser, et se laver fréquemment et rigoureusement les mains.**

### **Qui est considéré comme personne à risques face à la COVID-19 ?**

L'ensemble de la population est susceptible de contracter la maladie COVID-19.

**Certaines personnes sont toutefois plus à risques de formes graves, pouvant entraîner des soins en réanimation, voire un décès :**

- Les personnes de **plus de 65 ans**
- Les personnes atteintes d'une **maladie chronique ou fragilisant leur système immunitaire**
- Les **femmes enceintes au 3<sup>e</sup> trimestre** de grossesse.

Elles doivent rester prudentes en toutes circonstances et chacun d'entre nous, notamment si nous partageons leur foyer, sommes appelés à la plus grande attention.

**Après 65 ans, même en bonne santé, il est recommandé de rester très vigilant.**

**L'âge est un facteur aggravant face au virus : en France, plus de 9 personnes sur 10 décédées de la COVID-19 ont plus de 65 ans.**

**Je souhaite rendre visite à une personne fragile, voici les bonnes conduites à adopter :**

#### **Avant ma visite :**

- Je m'assure de ne pas avoir de symptômes ou de ne pas avoir côtoyé de personnes ayant eu des symptômes de la COVID-19 ; si c'est le cas, je remets ma visite à plus tard.

#### **Pendant ma visite :**

- **Je garde le masque**
- **Je me lave les mains en arrivant et évite de toucher les objets alentours.**
- **J'évite les contacts physiques et les embrassades.**
- **Je respecte systématiquement la distance d'un mètre.**
- **Si je ne peux pas porter de masque (au cours d'un repas par exemple), je me place à bonne distance de la personne fragile.**

- Je me lave très régulièrement les mains : avant et après avoir mis mon masque, avant de préparer les repas, de les servir et de les consommer, après avoir toussé ou éternué, ou après avoir manipulé des objets utilisés.
- La personne à risques **porte systématiquement un masque** et applique strictement les gestes barrières : elle n'enlève pas son masque pour parler.
- Une fois la visite terminée, le logement doit être aéré.

Il est recommandé **d'éviter au maximum le contact des enfants avec des personnes à risques.**

**Si une visite des petits-enfants, par exemple, est envisagée, il est nécessaire de limiter tout contact et de pratiquer les gestes barrières avec une attention particulière.**

Pour rappel :

- Lorsqu'ils sont atteints de la COVID-19, les enfants sont souvent des « porteurs asymptomatiques ». Ne présentant pas de symptômes de la maladie, ils n'en demeurent pas moins contagieux et peuvent exposer leur entourage à un risque de contamination.
- Les gestes barrières peuvent être difficiles à respecter en présence d'enfants. Par mesure de prudence, il convient donc de limiter au maximum les contacts entre eux et les personnes fragiles.

### **SOYONS RESPONSABLES QUAND NOUS NOUS RENDONS DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ OU MÉDICO-SOCIAL**

Les hôpitaux, cliniques et autres établissements de soins, ainsi que les établissements médico-sociaux (EHPAD) accueillent des personnes fragiles, « à risques ».

Des mesures graduées et temporaires d'encadrement ou de limitation des visites peuvent être prises par les directions des établissements quand la situation sanitaire le nécessite, et ce, dans le but de limiter la propagation du virus et **préserv**er les personnes fragiles.

Des consignes sont données à l'entrée de chacune des structures. L'ARS demande aux visiteurs de **les respecter scrupuleusement, ainsi que l'ensemble des gestes barrières**, pour protéger les résidents, les patients et le personnel.

Une affiche de prévention est disponible en téléchargement :  
**Quand on aime ses proches, on ne s'approche pas trop**  
 >> [lien téléchargement](#)

Pour plus d'informations, [consultez le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)



### **Collecte des bacs à ordures ménagères**

En raison des jours fériés de cette fin d'année, la collecte des ordures ménagères sera organisée de la façon suivante :

- Vendredi 25 décembre, reportée au **samedi 26 décembre 2020**
- Vendredi 1<sup>er</sup> janvier, reportée au **samedi 2 janvier 2021**

**Nous vous rappelons que, tout au long de l'année, les poubelles ne peuvent rester sur la voie publique que du jeudi soir au vendredi soir.**

## **Déploiement de la fibre**

Nous sommes nombreux à attendre l'arrivée de la fibre (FTTH - internet à haut débit) à Rivolet et nous tenions à vous informer de l'avancement du déploiement. Le nœud principal de Denicé (NRO), qui alimentera 14 points de mutualisation dont celui de Rivolet, a été inauguré fin octobre et sera mis en service dans 3 mois.

Suite à une action de la municipalité, le cheminement pour le raccordement du point de mutualisation de Rivolet a été optimisé et des travaux de génie civil vont avoir lieu route de la Croix de Fer courant décembre-janvier pour enfin alimenter notre point de mutualisation. A la suite de ce raccordement principal, un délai légal de 3 mois va courir et les premiers raccordements de maisons pourront avoir lieu.

En parallèle, pour un hameau dont la fibre n'a toujours pas pu être déployée, une action d'élagage par un propriétaire et la commune va avoir lieu dans le mois qui vient.

En début d'année prochaine, nous ne manquerons pas de vous tenir informés du calendrier et des démarches à accomplir.



## **ECOLE**

---

### **Sou des Ecoles – Vente de sapins de Noël**

Le Sou des Ecoles de Rivolet organise une vente de sapins de Noël.

Les sapins seront à récupérer le **dimanche 13 décembre** sur la place de la mairie.

Des petits sachets de lavande cueillie à Rivolet seront également disponibles à la vente !

Renseignements : [rivolet.soudesecoles@gmail.com](mailto:rivolet.soudesecoles@gmail.com) ou 06 83 06 00 51



## **ENVIRONNEMENT**

---

### **Projet « Permaculture » à Rivolet**

La commission environnement, cadre de vie, développement durable vous informe qu'un projet de **permaculture** sur Rivolet **est en train de germer....**

Pour vous présenter ce projet, pour échanger ensemble sur l'environnement, pour comprendre ce qu'est la permaculture, nous vous proposerons **début 2021** une soirée avec **projection d'un film documentaire suivi d'un échange animé par Benjamin JAYR**, spécialiste local, qui accompagne plusieurs projets de jardins partagés et de mise en œuvre de la permaculture.

Plus d'informations très bientôt sur [www.rivolet.fr](http://www.rivolet.fr) et sur la lettre verte.

### **Fleurissement**

Pour 2021, nous envisageons de revoir le type de terre et de fleurs à planter dans les bacs de la traversée du village.

Nous allons poursuivre l'essai de plantes vivaces comme la linair commune, la saponaire, le souci officinal, la sauge ornementale.... mélangées à des plantes ne craignant pas trop la sécheresse de type pourpier, gaillarde, lavande, souci ... et conserver les penstemons (qui sont à nouveau en fleurs), les échinaceas et la gaura qui ont résistés.

Nous remercions les bénévoles qui pourraient fournir des graines, voire des plançons de ce type de plantes (liste non exhaustive) afin que ce fleurissement soit décoratif avec un coût limité.

Les enfants de l'école prépareront également des plançons qui seront élevés dans les serres des bénévoles accompagnant cette démarche avant d'être replantés en mai dans les bacs.

Si cette démarche vous intéresse, n'hésitez pas à venir vous faire connaître en mairie.

## **Message de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) – Obligations de repérage amiante avant travaux**

Une plaquette « **Les obligations de repérage amiante avant travaux** » a été réalisée par le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion.

Cette plaquette a pour objectif de :

- sensibiliser les particuliers sur le risque lié à l'inhalation de fibres d'amiante,
- rappeler l'obligation réglementaire de réaliser des repérages de l'amiante avant travaux,
- indiquer la marche à suivre en cas de présence d'amiante.

En effet, le Code du Travail prévoit une obligation explicite de rechercher la présence d'amiante préalablement à toute intervention sur des matériaux susceptibles d'exposer des travailleurs à l'amiante.

Ainsi, tout propriétaire d'un appartement ou d'une maison particulière doit faire rechercher la présence d'amiante préalablement à tous travaux qu'il souhaiterait faire réaliser dans son logement, de façon à repérer la présence d'amiante dans les matériaux et pouvoir en informer les entreprises intervenantes.

Cette plaquette est disponible sur le site de Rivolet [www.rivolet.fr](http://www.rivolet.fr), sur le site du ministère du travail : [https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/obligation\\_rat\\_immeubles\\_batis.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/obligation_rat_immeubles_batis.pdf) et sur le site de l'ARS ARA : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/amiante-1>.

Des plaquettes papier sont également disponibles auprès de la DIRECCTE ARA. Pour en disposer, vous pouvez faire une demande écrite par mail à : [ara.cellule@directe.gouv.fr](mailto:ara.cellule@directe.gouv.fr).

En complément, vous trouverez aussi sur le site de Rivolet une deuxième plaquette réalisée par le GRIA relative au choix d'un opérateur de repérage amiante dans un immeuble bâti. Ce document peut être utile à toute personne souhaitant faire réaliser un repérage, préalablement à des travaux notamment.



## **ASSOCIATIONS**

---

### **A.F.M. Téléthon – Coordination Rhône Nord Anse**

« Madame, Monsieur,

En cette période difficile de pandémie et suite au confinement généralisé, les animations de terrain pour le prochain Téléthon ne pourront pas avoir lieu cette année comme habituellement partout en France.

Nous sommes bénévoles, nous représentons L'AFM Téléthon sur le département du Rhône, et nous sollicitons votre aide pour que la générosité et la solidarité habituelle reste au rendez-vous de ce 34<sup>ème</sup> Téléthon : **"Le Téléthon a besoin de vous. Faites un don au 3637 ou sur [telethon.fr](http://telethon.fr)"** Vous remerciant chaleureusement et par avance pour votre précieuse collaboration au nom des malades, de leurs familles et de l'AFM Téléthon ».

**LA COMMUNE DE RIVOLET VOUS SOUHAITE UN JOYEUX NOEL ET DE  
BONNES FETES DE FIN D'ANNEE**

La Mairie de Rivolet

**Vers une lettre plus verte....**

**Recevez-la par mail !**

*Dans un souci de développement durable et de lutte contre le gaspillage, nous vous proposons de recevoir la lettre verte directement par messagerie électronique.*

***Pour cela, rendez-vous sur le site de la commune***

***[www.rivolet.fr](http://www.rivolet.fr) et compléter le formulaire proposé.***

*Cette démarche vous permettra de disposer d'informations plus complètes plus rapidement.*